



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Quotas de production

Question écrite n° 38144

Texte de la question

M Henri Bayard appelle l'attention de M le ministre de l'agriculture sur la decision prise le 11 fevrier dernier par la Commission des communautes europeennes, qui accorde un nouveau transfert de quota de ventes directes en livraisons vers les laiteries, portant sur une quantite de 100 000 tonnes destinee aux zones de montagne. Il lui demande de bien vouloir lui preciser quel sera, pour la France, le mecanisme de repartition de cette quantite et quelle est la reference supplementaire dont pourra beneficier le departement de la Loire pour ses zones de montagne.

Données clés

Auteur : [M. Bayard Henri](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38144

Rubrique : Lait et produits laitiers

Ministère interrogé : agriculture

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mars 1988, page 1215